

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Société”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 30 juin 2011

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 8 août 2011 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du second trimestre de 2011 de la Société et les notes y afférentes ainsi qu’avec les états financiers annuels audités de la Société et les notes y afférentes de l’exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport de gestion annuel connexe. Les états financiers intermédiaires résumés non audités du second trimestre de 2011 de la Société et les notes y afférentes font partie des premiers états financiers annuels audités qui doivent être préparés selon les Normes internationales d’information financière (les « IFRS ») pour l’exercice clos le 31 décembre 2011 et qui ont été établis selon la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l’« IAS 34 »), publiée par l’International Accounting Standards Board (l’« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d’autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d’avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s’avéreront exactes.

Général

Au cours de la période terminée le 30 juin 2011, la Société a continué son programme de forage 2011 sur sa propriété Rouyn.

Le programme se concentre principalement sur le gîte Augmitto, qui est situé à l’extrémité ouest de la propriété Rouyn de la Société, afin de permettre qu’un calcul de ressources conforme au Règlement 43-101 soit complété. Le programme comprend du forage de définition ainsi que du forage pour tester des cibles plus profondes. Ces cibles ont été identifiées suite à la reconnaissance de contrôles importants pour la minéralisation aurifère sur la base de la réinterprétation récente des données de structures et de forages historiques.

Jusqu’à ce jour, cinq sondages ont été complétés sur le bloc Augmitto pour lesquels les résultats d’analyse ont été obtenus. Ces résultats montrent que la mine Augmitto et ses environs sont minéralisés avec de l’or dans plusieurs horizons, bien que le Groupe de Piché et la zone du mur demeurent les cibles prioritaires de Yorbeau (voir le communiqué de presse de la Société daté du 31 mai 2011).

La Société a accepté une proposition de Roscoe Postle Associates Inc. pour préparer une estimation des ressources minérales et un rapport technique à l’appui conforme au Règlement 43-101 pour le bloc Augmitto. La Société s’attend à recevoir l’estimation des ressources sous peu.

Au cours de l’année 2011, la Société a l’intention d’effectuer un programme qui consistera principalement en du forage de définition sur les découvertes de la Société à Lac Gamble et Cinderella Est. Ce programme sera suivi de nouvelles estimations de ressources conformes au Règlement 43-101 qui s’ajouteront aux ressources actuelles de la Société conformes au Règlement 43-101 pour le bloc Astoria et l’estimation des ressources pour le bloc Augmitto qui devrait être reçue au cours du mois d’août. D’ici la fin de l’automne, la Société s’attend à avoir des estimations de ressources conformes au Règlement 43-101 sur les quatre zones aurifères connues dans le corridor Augmitto-Astoria de 6 km de long.

Résultats des activités

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2011, la Société a réalisé une perte de 291 508 \$ comparativement à une perte de 267 805 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Ceci représente une perte de 0,01 \$ par action. Les intérêts créditeurs et autres, pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011, ont totalisé 2 563 \$. Les dépenses pour la période se sont élevées à 294 071 \$ comparativement à 270 774 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2010. Les charges administratives pour la période ont augmenté de 16 768 \$ comparativement à la période correspondante de l'année précédente principalement en raison d'une augmentation des frais légaux et du coût des relations avec les investisseurs. Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2011, la Société a encouru un total de 1 293 550 \$ en dépenses d'exploration (comparativement à 1 237 733 \$ pour la période correspondante de l'année précédente), dont 1 176 858 \$ ont été dépensés sur la propriété Rouyn et 116 692 \$ sur la propriété Beschefer.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Trimestre terminé le</u>	<u>Revenu</u>	<u>Bénéfice net (perte nette)</u>	<u>Bénéfice net (perte nette) par action, de base et dilué</u>
30 juin 2011	2 563 \$	(291 508) \$	(0,01) \$
31 mars 2011	2 395 \$	(361 486) \$	(0,01) \$
31 décembre 2010	706 \$	(323 478) \$	(0,01) \$
30 septembre 2010	409 \$	(257 931) \$	(0,01) \$
30 juin 2010	2 969 \$	(251 864) \$	(0,01) \$
31 mars 2010	1 123 \$	87 441 \$	0,01 \$
31 décembre 2009	154 \$	(192 142) \$	(0,01) \$
30 septembre 2009	60 \$	(331 580) \$	(0,01) \$

Les états financiers pour les périodes indiquées ci-haut ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Liquidité

La Société a financé ses activités presque exclusivement par la vente de ses actions et continuera à le faire dans un avenir prévisible.

Au 30 juin 2011, l'encaisse et les dépôts à terme de la Société totalisaient 1 335 056 \$ comparativement à 2 602 862 \$ au 31 décembre 2010. Le fonds de roulement au 30 juin 2011 était de 1 578 946 \$ comparativement à 2 954 624 \$ au 31 décembre 2010. La diminution du fonds de roulement résulte des coûts continus de la Société relativement à son programme d'exploration sur la propriété Rouyn.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers intermédiaires résumés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des

méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs à des ressources et crédits de droits miniers;
- Évaluation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions et des bons de souscription;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

Transition aux IFRS

La Société a adopté les IFRS pour ses états financiers intermédiaires résumés non audités du premier et second trimestre de 2011. Ces états financiers, y compris les chiffres comparatifs de 2010, sont établis selon les IFRS et l'IAS 34, Information financière intermédiaire.

La direction a fait ses choix définitifs de méthodes comptables IFRS durant le premier semestre de 2011. Ces méthodes comptables sont conformes à celles présentées dans ses états financiers annuels audités pour l'année se terminant le 31 décembre 2010 et dans le rapport de gestion annuel connexe et ont été approuvées par le comité d'audit de la Société. De plus, la Société a terminé l'établissement de son bilan d'ouverture non audité ainsi que des états financiers non audités pour chacun des trimestres de 2010 selon ces méthodes comptables.

La Société a également terminé d'apporter les modifications nécessaires à son contrôle interne à l'égard de l'information financière et à ses contrôles et procédures de communication de l'information selon les IFRS, ce qui comprenait le rehaussement des contrôles existants ainsi que la conception et la mise en œuvre de nouveaux contrôles, au besoin. Aucune modification importante n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière ni aux contrôles et procédures de communication de l'information par suite de l'adoption et de la mise en œuvre des IFRS.

Les rapprochements préparés conformément à l'IFRS, Première application des Normes internationales d'information financière, sont présentés à la note 15 afférente aux états financiers intermédiaires résumés non audités.

Normes comptables futures

Les normes suivantes ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées par la Société:

i) IFRS 9 - Instruments financiers

S'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, l'adoption anticipée étant autorisée.

La nouvelle norme rédigée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, conserve, tout en le simplifiant, le modèle d'évaluation mixte prévu par l'IAS 39 et établit deux grandes catégories pour l'évaluation des actifs financiers.

Plus précisément, cette norme :

- traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers;
- établit deux grandes catégories d'actifs financiers : évalués au coût amorti et évalués à la juste valeur;
- prescrit un classement qui est fonction du modèle économique de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- élimine les catégories existantes d'actifs financiers : détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, et prêts et créances.

Certains changements ont également été apportés en ce qui a trait à la possibilité de désigner un passif financier comme étant à la juste valeur et à la méthode de comptabilisation de certains dérivés sur instruments de capitaux propres non cotés.

L'impact de l'adoption de cette nouvelle norme n'a pas encore été déterminé.

ii) IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, qui s'applique de façon prospective aux exercices devant être ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Il n'est pas nécessaire que les obligations d'information de l'IFRS 13 soient appliquées aux informations comparatives fournies pour les périodes antérieures à l'application initiale.

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur l'évaluation à la juste valeur en remplaçant les directives sur l'évaluation à la juste valeur de diverses IFRS individuelles. Elle définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire un prix de sortie. La norme établit également un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les obligations d'information en la matière qui permettront aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les méthodes et les données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations de la juste valeur et, dans le cas des évaluations récurrentes de la juste valeur déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes (niveau 3), l'effet de ces évaluations sur le résultat net ou sur les autres éléments du résultat global.

L'IFRS 13 explique « comment » évaluer la juste valeur lorsque d'autres IFRS l'exigent ou le permettent. L'IFRS 13 ne met pas en place de nouvelles exigences d'évaluation d'actifs ou de passifs à la juste valeur, ni n'élimine les exceptions d'ordre pratique d'évaluation à la juste valeur qui sont actuellement en vigueur aux termes de certaines normes.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 13 de façon prospective dans ses états financiers des exercices devant être ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société ne s'attend pas à ce que l'IFRS 13 ait une incidence significative sur ses états financiers.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société à la fin de la période terminée le 30 juin 2011. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information comportaient une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu

de la taille actuelle de la Société, de son stage de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 juin 2011. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ledit contrôle interne de l'information financière comportait une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information ».

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société survenu pendant la période commençant le 1^{er} avril 2011 et se terminant le 30 juin 2011 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président du conseil d'administration et un administrateur de la Société, est un associé de Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier, s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fourni des services juridiques à la Société d'un montant de 176 910 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2011.

Au cours de cette période, Yorbeau a payé 65 363 \$ à une société dont le président et l'actionnaire qui la contrôle est Thomas L. Robyn, le président et chef de la direction de Yorbeau. En contrepartie pour ce paiement, la société a offert les services de M. Robyn à Yorbeau.

Au cours de la même période, Gérald Riverin, un administrateur de Yorbeau, a fourni des services de consultation à la Société d'un montant de 15 600 \$ et une somme de 25 000 \$ a été versée à titre d'avance de redevance à Société Minière Alta Inc., une société dont G. Bodnar Jr., un administrateur de la Société, est le seul actionnaire.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 163 996 040 étaient émises et en cours au 8 août 2011. À cette date, la Société avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 5 530 000 actions à des prix variant de 0,16 \$ à 0,30 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.